



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

Qualité, Vitalité & Performance



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 608-02-2023

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 octobre 2023, le conseil a adopté le règlement numéro 608-02-2023, règlement modifiant le règlement de construction 608-2023 tel que déjà amendé afin de réviser des dispositions concernant les constructions prohibées.
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 15 novembre 2023.
- 3- Le règlement numéro 608-02-2023 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce TRENTIÈME jour du mois de NOVEMBRE deux-mille-vingt-trois.

Directeur général et greffier-trésorier par intérim
M. Miguel C. Rousseau